

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Aménagement plateau sportif situé à Novalaise - Préprogramme

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOVIK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES CHAON. VANBERVLIET.

Le Président :

Explique à l'assemblée que suite au travail de programmation confié au cabinet JP MASSONNET intégrant une analyse fonctionnelle du site, et aux travaux de la commission « Sport » menées en concertation avec les associations et utilisateurs du gymnase et des équipements sportifs, un préprogramme de travaux a été proposé qui :

- Définit les principes d'aménagement (localisation, dimensionnement, principes techniques etc...),
- Etablit une estimation financière de chaque tranche fonctionnelle,
- Etablit un phasage des opérations ;

Présente le préprogramme qui se divise en 4 phases :

- Phase 1 : Création halle multisports extérieure couverte et réfection anneau athlétisme - Montant estimatif : 1 607 736€ HT,
- Phase 2 : Réfection du gymnase avec améliorations fonctionnelles / réglementaires et rénovation thermique - Montant estimatif : 2 180 522€ HT,
- Phase 3 : Terrain de football principal - Mise en place d'une pelouse synthétique - Montant estimatif : 1 334 141€ HT
- Phase 4 : Extension du gymnase existant - Montant estimatif : 1 710 669€ HT ;

Souligne que :

- Ce programme d'opérations vise à établir une orientations qui s'inscrit dans la durée et doit s'envisager à l'échéance minimum de deux mandats,
- Ces opérations peuvent bénéficier de financements publics et notamment du département avec des taux pouvant atteindre 50% en fonction du niveau d'utilisation des équipements par les collégiens.

Invite le conseil communautaire à approuver le préprogramme relatif à l'aménagement du plateau sportif situé sur la commune de Novalaise tel que présenté précédemment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le préprogramme relatif à l'aménagement du plateau sportif situé sur la commune de Novalaise tel que présenté précédemment,

AUTORISE le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

